



MAIRIE D'UCHAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 27 JUIN 2025

ARRETE N° 2025-102

Objet : interdiction d'utilisation de l'Agorespace et du Théâtre de Verduze les vendredis 05, 17, 24 et 31 juillet 2025.

Le Maire de la Commune d'Uchaux (VAUCLUSE),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de Madame Simon Danièle, présidente de l'association du Petit Théâtre d'Uchaux en date du 12 juin 2025,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'interdire l'utilisation de l'Agorespace et du Théâtre de Verduze pendant les manifestations organisées par le Petit Théâtre à Uchaux,

ARRETE

Article 1 : l'utilisation de l'Agorespace et du théâtre de Verduze sont interdits les vendredis 05, 17, 24 et 31 juillet 2025 de 18h00 à minuit afin de permettre au Petit Théâtre d'Uchaux d'organiser ses représentations en toute tranquillité.

Article 2 : cette interdiction s'applique à toutes les personnes.

Article 3 : afin d'interdire l'accès à l'aire de jeux, une signalétique sera mise en place par la mairie d'Uchaux.

Article 4 : le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Monsieur Maire de la Commune d'Uchaux et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

à Uchaux, le 27 juin 2025
Monsieur le Maire,

Joseph SAURA

